

(En milliers d'acres.)

N ^o	Détail.	I. P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.
Classification selon les catégories—						
Terres agricoles—						
Aliénées, patentées, concédées, etc.—						
1	Terres agricoles occupées ¹	1,191	4,302	4,152	17,445	22,841
	Terres agricoles en culture ¹	495	575	958	6,080	9,306
	Terres agricoles améliorées ¹	766	845	1,330	8,761	13,293
2	Fermes abandonnées ¹	28	323	180	333	574
3	Réservées pour la construction de routes ⁶	37	139	130	533	702
4	Totaux, terres aliénées, patentées, concédées, etc. ⁷	1,256	4,764	4,462	18,311	24,117
Terres agricoles boisées—						
5	Lots de ferme boisés ⁸	339	2,503	2,433	6,085	4,484
6	Inoccupés ²	Néant.	1,765	6,256	14,460	16,640
7	Totaux, terres agricoles boisées.....	339	4,268	8,689	20,545	21,124
8	Terres fédérales de la Couronne propres à l'agriculture ¹¹	Néant.	2	15	3	8
9	Terres provinciales de la Couronne propres à l'agriculture non comprises à la position 6 ¹⁶	Néant.	161	-	10,971	25,072
	Baux de pâturage (compris dans position 9)	Néant.	15	15	15	67 ⁸
10	Totaux, terres agricoles ³	1,258	8,092	10,718	43,745	65,837
Terres boisées—						
Aliénées, concédées, etc.—						
11	Terres boisées aliénées ²	140	2,880	3,830	7,763	5,100
12	Lots de fermes boisés ³	339	2,503	2,433	6,085	4,484
13	Totaux, aliénées, concédées, etc.....	479	5,383	6,263	13,848	9,584
14	Cédées à bail en vertu de permis d'abatage, concessions de bois à pulpe (compris dans la position 16).....	Néant.	882 ⁸	6,808 ⁸	51,059 ⁸	47,205 ⁸
15	Terres boisées fédérales.....	Néant.	-	-	6	72
16	Réserves indiennes boisées ⁴	1	16	36	163	873
17	Terres provinciales boisées.....	Néant.	2,281	7,506	225,123	109,500
18	Totaux, terres boisées ¹⁷	464	7,680	15,805	239,040	120,033
19	Terres incultes ¹²	Néant.	1,800	20	72,822	67,767
Relevé, selon le mode de possession—						
20	Terres aliénées, patentées, concédées, etc. ¹⁸	1,396	7,644	8,485 ⁸	24,535 ⁸	29,217
21	En voie d'aliénation.....	Néant.	15	200 ⁸	4,730 ⁸	15
22	Terres fédérales de la Couronne ¹¹ , y compris terres cédées à bail, mais à exclusion des Réserves indiennes et des Parcs nationaux du Dominion.....	Néant.	8	2	18 ¹⁴	103
23	Réserves indiennes ⁴ , ¹⁰	2	19	38	194	1,009
24	Parcs nationaux du Dominion.....	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.	4
25	Terres provinciales de la Couronne, y compris terres cédées à bail, mais à exclusion des Parcs provinciaux.....	Néant.	5,334	8,559	301,350 ⁸	199,037
26	Parcs provinciaux.....	Néant.	271 ⁸	450 ⁸	4,235 ⁸	3,130 ⁸
27	Totaux, superficies en terre ³	1,398	13,276	17,734	335,062	232,500

¹ Chiffres préliminaires du recensement de 1931, donc sujets à révision. ² Chiffres fournis par le Service forestier, ministère de l'Intérieur. ³ Chiffres fournis par le service des Levés topographiques, ministère de l'Intérieur; ils ne sont qu'approximatifs en ce qui concerne le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. ⁴ Tiré du rapport annuel publié par le Département des Affaires indiennes, 1932. ⁵ Lots boisés ou superficies boisées des fermes occupées, d'après les données du recensement de 1931. ⁶ Estimé à 3 p.c. des fermes occupées et des fermes abandonnées, sauf pour les Provinces des Prairies (voir p. 977 de l'Annuaire de 1931.) ⁷ Total supposé des fermes occupées, des fermes abandonnées et des terres réservées pour la construction de routes, sauf pour les Provinces des Prairies. ⁸ Chiffres fournis par les provinces. ⁹ Tiré de l'Annuaire de 1930, p. 977; il ne s'agit pas ici du grand total car il faut tenir compte des terres aliénées concédées aux chemins de fer, des concessions à la Compagnie de la Baie d'Hudson, des terres scolaires, etc. ¹⁰ Il s'agit ici de terres fédérales qui ne sont pas classées comme terres de la Couronne; voir renvoi 11. ¹¹ Sont comprises ici les terres de l'Amirauté et les terres de l'Armée seulement, mais non pas les parcs nationaux du Dominion ni les Réserves indiennes, qui, bien que considérées comme terres fédérales, sont mises à part en vertu de dispositions statutaires ou de traités, de sorte que le gouvernement fédéral ne peut en disposer à sa volonté. Dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, toutefois, une superficie globale de 338,916,000 acres réservée en vertu d'un ordre-en-conseil comme terrain de chasse auquel n'ont accès que les Indiens et les Esquimaux, est considérée comme faisant partie des terres de la Couronne, bien que la destination que l'on en a faite par ordre-en-conseil n'ait pas été jusqu'ici sanctionnée par le parlement. Voici comment se répartit cette superficie: Réserve des îles arctiques, 281,027,000 acres; Réserve Yellowknife, 44,800,000 acres; Réserve de l'Esclave, 1,377,000 acres; Réserve Peel River, 2,112,000 acres; Réserve Thelon, 9,600,000 acres. ¹² Terres incultes quant à la surface seulement; elles comprennent les terrains rocailleux, les muskogs ouverts, les terres boisées où a passé le feu et où rien ne repousse, ainsi que les superficies se trouvant hors de la zone forestière; il va sans dire, que le sous-sol renferme souvent des richesses minérales. ¹³ Il ne s'agit pas ici du total des positions précédentes puisque le chiffre donné par les provinces et qui place la superficie globale des